



Fribourg, le 30 avril 2021

Commission des affaires extérieures CAE

Rapport au Grand Conseil pour l'année 2020

1. Présidence, membres, séances

—

Présidence : Bourguet Gabrielle

Vice-présidence: Pasquier Nicolas

Membres : Besson Gumy Muriel (depuis le 9 février 2020), Bonny David (jusqu'au 27 mai 2020), Brügger Adrian, Bürdel Daniel, Chevalley Michel, Collaud Romain (jusqu'au 27 mai 2020), Cotting-Chardonnens Violaine (depuis le 28 mai 2020), Flechtner Olivier, Ganioz Xavier (jusqu'au 8 février 2020), Hänni-Fischer Bernadette, Hayoz Madeleine, Lauber Pascal, Michellod Savio (depuis le 28 mai 2020), Mutter Christa, Schuwey Roger, Schwander Susanne.

En 2020, la CAE s'est réunie à quatre reprises (5 juin, 19 août, 20 août et 28 août). A deux reprises (31 janvier et 23 juin), elle a par ailleurs arrêté des prises de position par voie épistolaire.

L'année 2020 a été marquée par le début de la crise liée à la pandémie de COVID-19. Au printemps 2020, le Bureau du Grand Conseil a décidé de suspendre provisoirement toutes les séances des commissions parlementaires. Pour cette raison, la séance ordinaire de la CAE du 24 avril n'a pas pu avoir lieu.

2. Statut du présent rapport

—

> Par la loi du 11 novembre 2009 concernant les conventions intercantionales (LConv), le Grand Conseil a délégué à sa Commission des affaires extérieures ainsi qu'aux député-e-s délégué-e-s au sein d'organismes interparlementaires l'exercice de certaines compétences en matière de conventions intercantionales.¹

¹ Art. 5 al. 2 LConv.

- > En contrepartie, la Commission et les personnes déléguées sont tenues de rendre compte au Grand Conseil *de manière adéquate* de leurs activités.²
- > Le Bureau du Grand Conseil et la CAE ont convenu que l'information concernant les activités de la Commission se ferait principalement par le biais d'un rapport annuel adressé au Grand Conseil. En complément, la CAE informe le Bureau, au fur et à mesure et par écrit, de l'usage qu'elle fait des compétences qui lui ont été déléguées.

3. Activités sur le plan cantonal

3.1 Rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures

Lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2020, la CAE a procédé à l'examen préalable du rapport sur les relations extérieures du canton de Fribourg. Ce dernier prend la forme d'un tiré-à-part compilant les chapitres du rapport d'activité du Conseil d'Etat ayant trait aux relations extérieures.

3.2 Examen préalable d'actes du Grand Conseil

La CAE est chargée de l'examen préalable de projets d'actes portant sur l'adhésion à une convention, ou sur la modification ou la dénonciation d'un tel texte.

En 2020, la Commission a été chargée de l'examen préalable des projets suivants :

- > *Projet de loi portant adhésion au Concordat sur les jeux d'argent CJA au niveau suisse et à la Convention romande sur les jeux d'argent CORJA [2020-DFIN-20]. Cet objet a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 17.09.2020.*
- > *Projet de loi d'application de la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LAJA) [2020-DSJ-21]. Cet objet a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 17.09.2020.*
- > *Projet de loi portant adhésion aux modifications de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) [2018-DSAS-37]. Cet objet a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 18.09.2020.*

3.3 Autres activités en lien avec les travaux de la CAE

Lors de sa séance ordinaire du 28 août 2020, la CAE a décidé d'adresser une note et un courrier à l'attention de la commission ordinaire chargée de la révision de la Loi sur le Grand Conseil. La note comprenait les deux propositions suivantes :

- > *Compétence pour la ratification d'une convention – procédure et information*

La CAE a proposé à la commission ordinaire d'étudier l'opportunité d'une procédure formalisée pour l'examen de compétence en matière de conventions. Concrètement, il s'agirait de mettre en place une procédure de publication/information permettant au Grand Conseil d'être informé à temps des décisions prises par le Conseil d'Etat en application des pouvoirs qui lui sont délégués par le Grand Conseil en matière de conventions.

² Art. 5 al. 3 LConv.

> *Examen préalable de projets d'actes portant sur des conventions*

La CAE a proposé de biffer à l'art. 13 al. 2 LConv l'expression « d'ordinaire » tout en autorisant l'examen d'un projet d'acte approuvant l'adhésion à une convention par une autre commission en sus de celui effectué par la CAE. Celle-ci serait ainsi saisie *systématiquement* plutôt qu'en principe de l'examen préalable de projets d'actes du Grand Conseil relatifs à la collaboration intercantonale, ce qui lui permettrait également de garder une bonne vue d'ensemble des développements en la matière.

4. Consultations interparlementaires

—

Avant leur signature par les gouvernements et à moins que les cantons en question n'y renoncent à l'unanimité, les conventions impliquant plus d'un canton CoParl sont soumis à l'examen d'une commission interparlementaire (CIP) de consultation composées de sept député-e-s par canton concerné. Les membres de la délégation fribourgeoise sont recrutés parmi ceux de la CAE.

En 2020, le canton de Fribourg n'a participé à aucune commission interparlementaire de consultation.

5. Commissions interparlementaires de contrôle

—

A fin 2020, le Grand Conseil du canton de Fribourg était représenté au sein de six commissions interparlementaires de contrôle. Deux membres au moins de la Commission des affaires extérieures font partie de chacune des six délégations fribourgeoises (voir tableau ci-après). En cas d'empêchement, les autres membres de la CAE font office de suppléants. En prévision de ces suppléances, les membres titulaires informent régulièrement la Commission des derniers développements au sein de chaque commission interparlementaire.

CIP	Objet de la surveillance	Représentants CAE
CIP CSR	Exécution de la convention scolaire romande	Madeleine Hayoz (vice-présidente de la délégation), Michel Chevalley, Savio Michellod
CIP détention pénale	Exécution des concordats latins sur la détention pénale des mineurs et des adultes et jeunes adultes	Roger Schuwey, Olivier Flechtner (suppléant)
CIP GYB	Gymnase intercantonal de la Broye	Bernadette Hänni-Fischer, Pascal Lauber
CIP HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale	Daniel Bürdel, Michel Chevalley, Nicolas Pasquier
CIP HIB	Hôpital intercantonal de la Broye	Nicolas Pasquier, Violaine Cotting-Chardonnens
CIP SIERA	Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier	Madeleine Hayoz, Bernadette Hänni-Fischer

6. Autres activités sur le plan intercantonal

6.1 Bureau interparlementaire de coordination (BIC)

Institué par la CoParl, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) est un organe de coordination composé d'un représentant par canton signataire. Le BIC, qui dispose d'un secrétariat permanent (assuré par les services parlementaires du Grand Conseil de Genève), assure l'échange d'informations et la coordination parlementaire relatifs aux affaires intercantionales et internationales qui intéressent les cantons contractants et sert d'interlocuteur aux conférences gouvernementales.

En 2020, Fribourg a été représenté au BIC par la présidente de la CAE, suppléée dans cette tâche par le vice-président. M^{me} Bourguet a par ailleurs présidé cet organe intercantonal jusqu'au 31 décembre. C'est le canton de Neuchâtel qui en assumera la présidence pour les années 2021 et 2022.

6.2 Conférence législative intercantonale (CLI)

Le 7 juin 2019 s'est reconstituée à Zurich la Conférence législative intercantonale (CLI). Cette instance relativement informelle vise à servir de plateforme d'échange en matière intercantonale pour les membres des parlements cantonaux suisses. Elle dispose d'un secrétariat permanent financé par les cantons membres.

Pour rappel, la Commission des affaires extérieures a choisi, à l'instar des autres cantons signataires de la CoParl, de renoncer pour l'instant à adhérer à la CLI sans toutefois exclure d'emblée une adhésion future et tout en restant ouvert à des participations et collaborations ponctuelles.

La CLI organise régulièrement (1 à 2 fois par année) des manifestations à l'attention des membres des parlements cantonaux (y compris les parlements non-membres, qui peuvent y participer moyennant finance), tantôt dans le but de coordonner les avis de ces parlements au sujet de conventions intercantionales en préparation, tantôt dans une visée informative plus générale. L'événement 2020 a été maintes fois reporté et s'est finalement déroulé le 4 décembre sous la forme d'un séminaire web consacré à la marge de manœuvre économique des cantons en temps de crise. Suite à ces nombreux reports et aux récents changements au sein du SGC, l'invitation à cette manifestation web n'a malheureusement pas été transmise aux membres de la CAE dans les temps.